

## Conseil communautaire

# La maîtrise budgétaire n'empêche pas le dynamisme

Pour 2021, les budgets atteindront les 63 millions d'euros. A noter le retour de la taxe Gemapi affectée à la protection du littoral. Les impôts généraux n'augmentent pas.



La séance communautaire du 8 avril était consacrée essentiellement aux votes du budget principal et des budgets annexes, désormais au nombre de quatre. © E.L.

Une vingtaine de points figuraient à l'ordre du jour du conseil commu-

nal. Avec 4,6 millions d'euros investis pour le territoire, la collectivité a pu conserver le dynamisme qui est

niveau d'investissement élevé de 10,2 millions d'euros. « C'est beaucoup dans une période de

crise », note Lionel Quillet. A la surprise de ce dernier, Didier Guyon (Sainte-Marie) et Patrick Salez (La Flotte) n'ont pas voté ce budget. Les deux élus du groupe d'opposition se sont abstenus, regrettant l'absence d'un budget participatif pour le comité consultatif citoyen. « Ce comité n'est pas encore en action. Attendons de voir combien coûtera sa mise en place. Mais il aura les moyens de travailler », avait pourtant rassuré le président.

Le budget annexe écotaxe (8,4 millions d'euros) n'a soulevé aucune observation. Comme en 2020, le budget annexe « cinéma - spectacle » (4,3 millions d'euros) conjuguera chantier de la Maline et crise sanitaire, qui pénalise les recettes de billetterie. Trois mil-

lions d'euros iront à l'achèvement des travaux de l'outil culturel intercommunal. Une subvention d'équilibre de 900 000 euros a été votée.

### Les impôts généraux ne bougent pas

D'un montant global de 63 millions d'euros, les budgets votés par les élus communautaires resteront maîtrisés, mais dynamiques. Le tout sans augmentation de la fiscalité pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, ni des tarifs de la taxe de séjour. Une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a même été votée à l'unanimité. En revanche, les élus ont décidé, à la majorité, le retour de la taxe Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au regard des travaux à venir sur le littoral (lire encadré).

Le budget principal s'établira à 37,8 millions d'euros avec un

## Discussion autour de la Gemapi

Pour financer une partie des travaux de protection du littoral évalués à 1,7 million d'euros pour 2021, la CDC utilisera, comme en 2018, le produit d'une taxe affectée dite « taxe Gemapi » (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) pour un montant maximal autorisé de 1,2 million d'euros. Le reste des dépenses, soit environ 500 000 euros, sera absorbé par le budget principal. Le contexte économique lié à la crise sanitaire a suscité plusieurs remarques. « En 2018, nous avions sous-estimé le calcul fait par l'administration fiscale (sur la base des taxes sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises, ndr) et certains contribuables avaient subi cette taxe de façon plus douloureuse que d'autres », rappelle Patrice Raffarin (Rivedoux-Plage). Pour Patrick Salez (La Flotte), la bonne santé finan-

cière de la CDC aurait pu conduire à une modulation de la taxe avec une participation plus importante de la collectivité. Didier Guyon (Sainte-Marie) pose, lui, la question d'un éventuel report. Quant à Jean-Pierre Gaillard (Le Bois-Plage), il juge utile le contrôle de la balance entre les dépenses budgétaires et la recette de la taxe Gemapi fin 2021. Point qui semble faire consensus.

« Nous sommes sur une grosse année de dépenses sur les digues et nous avons besoin de financement », insiste Lionel Quillet, le président de la CDC, précisant que « pour certains professionnels, l'année Covid-19 a été une très bonne année comptable ». Sur ce produit maximal de taxe Gemapi, Didier Guyon et Patrick Salez se sont abstenus au moment du vote.

lions d'euros iront à l'achèvement des travaux de l'outil culturel intercommunal. Une subvention d'équilibre de 900 000 euros a été votée.

### OM et ZAE, les petits nouveaux

Deux nouveaux budgets annexes ont été créés. Le premier concerne les déchets (8,5 millions d'euros), budget qui avait intégré au budget principal en 2016. Objectif : redonner de la lisibilité comptable. Patrice Raffarin s'est étonné de ne pas voir réintégré à ce budget l'excédent de fonctionnement de l'époque. « Cela veut donc dire que cet excédent a été utilisé pour autre chose que les ordures ménagères. » Tout comme son adjointe Julie Foulquier, le maire de Rivedoux s'est abstenu.

Le second, intitulé « zone d'activités économiques » (3,9 millions d'euros), voit le jour pour permettre le lancement du projet maritimes inscrit dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à travers l'acquisition de trois hectares de terrain pour un montant de 2,5 millions d'euros. Achat qui sera porté par l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine. Didier Guyon (Sainte-Marie), pas favorable à ce « nouveau » village artisanal décidé avant son élection, s'est abstenu. ■ Emmanuel Legas

### La Teom revue à la baisse

Le 8 avril dernier, les élus ont voté à l'unanimité une baisse de 1,2 point de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), désormais fixée à 14,3 %. Soit pour la collectivité 600 000 euros de recettes en moins. La CDC annonce pourtant 8 millions d'euros de projets en investissement concernant les ordures ménagères, dont 2,4 millions d'euros pour la reconstruction du centre de transfert et 3 millions pour le transfert de la déchèterie des Gâchettes. « Ces projets vont être faits, mais ils nous demanderont du temps et il n'y a pas de raison à ne pas ajuster la fiscalité en fonction de nos besoins », indique Lionel Quillet.

Depuis 2002, la Teom aura beaucoup fluctué afin de répondre aux investissements du moment. Après un premier bon à 17,3 % en 2003 (+ 6,4 points), le taux avait été ramené les années suivantes dans une fourchette comprise entre 14 et 16 %. En 2008, au début de la manda-

ture, la Teom affichait 16,68 % avant d'être baissée à 16 puis 15,5 %.

## Les principaux investissements en 2021

**Piscine intercommunale (réhabilitation) : 2,46 M€.**

**Acquisitions foncières : 2,35 M€.** Rivedoux-Plage (Le Château) pour 2 M€ ; La Couarde (Le Petit Noue) pour 325 000 € ; Divers foncier pour 30 000 €.

**Digues : 1,83 M€.** Papi pour 969 200 € ; Travaux d'urgence pour 209 600 € ; Défense côtes et digues 182 000 € ; Autres pour 468 200 €.

**Logement (Saint-Martin) : 433 400 €.**

**Crèches : 182 623 €.** Rivedoux (Les Bigorneaux) pour 177 912 € ; Ars (Les Saïcornes) pour 2 400 € ; La Couarde (Les Hippocampes) pour 2 311 €.

**Pistes cyclables : 634 000 €.** Travaux d'amélioration pour 604 000 € ; Panneaux pour 30 000 €.

**Fonds de concours équipements sportifs : 550 500 €.** Rivedoux (salle multisports, sécurisation école de voile) pour 157 112 € ; Ars (base nautique, pare ballons) pour 126 455 € ; La Flotte (maison Aymée base nautique) pour 90 000 € ; La Couarde (club-house tennis et courts) pour 82 500 € ; Le Bois-Plage (pare ballons, city-stade, court tennis) pour 39 222 € ; Les Portes (city-park, accro-games) pour 20 000 € ; Saint-Martin (aménagement pontons, terrain foot) pour 17 878 € ; Sainte-Marie (skate-park, divers équipements) pour 13 520 € ; Saint-Clément (panneaux basket, pare ballons) pour 3 813 €.

**Équipements divers : 690 000 €.** Informatique, logiciels divers pour 262 000 € ; Patrimoine et signalisation pour 240 000 € ; Divers pour 68 800 € ; Mobilier pour 47 200 € ; SIG pour 42 000 € ; régie bâtiment 30 000 €.

**Bâtiments CDC : 828 000 €.** Ailes Saint-Michel pour 350 000 € ; Équipement Bois-Plage pour 250 000 € ; Quai de la Criée pour 152 000 € ; Les Mirambelles pour 76 000 €.

**Planification : 160 000 €.** Elaboration RLPPI pour 80 000 € ; Observatoire foncier pour 40 000 € ; PLUI (révision) pour 20 000 € ; Etudes urbaines pour 20 000 €.

**Développement économique : 105 500 €.** Office de tourisme - La Couarde pour 100 000 € ; Etudes logements saisonniers pour 3 000 € ; Observatoire tissu économique pour 2 500 €.